

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir

- **Fiche d'inscription.**
- **Fiche demande de licence UFOLEP** (à remplir pour les nouvelles adhésions) (pour le renouvellement de licence elle sera transmise pré-remplie pour vérification et signature)
- **Règlement de la cotisation** (Adhésion+Tarif de ou des activités).
- **Certificat médical :**
 - ° Nouveaux adhérents Adultes: CM de moins de 3 mois pour toutes les activités sportives.
 - ° Les renouvellements d'adhésion: Attestation de réponse au négatif au questionnaire de santé (à cocher sur la fiche de renouvellement de licence UFOLEP.
 - ° Exception: Nouveau certificat médical pour le renouvellement du Badminton tous les 3ans.
- **Un pass sanitaire**

Dates de permanences des inscriptions

- 30 août** de 10h à 19h - Salle Jaurès
- 01 septembre** de 10h à 19h - Salle Jaurès
- 04 septembre** Forum des associations

Conditions d'inscription

- Dossier complet
- Inscription uniquement lors des permanences ou par courrier.
- Aucune inscription ne sera prise pendant les cours.
- Séance d'essai possible pour des activités jamais pratiquées entre le 13 septembre et le 30 septembre.

Conditions de participation aux séances

- Une séance d'essai uniquement pour les nouveaux inscrits.
- Pour les activités avec tapis, il faut impérativement que chacun amène son tapis personnel.

INFORMATIONS ET RAPPELS

Tarifications

Se référer aux tarifs indiqués sur les différentes fiches d'inscription.

Début des activités

30 Séances à partir du
13 Septembre - semaine 37 -
Hors vacances scolaires

Rappels

Les sections n'ouvriront que si le nombre de participants le permet. Le Flepp décline toutes responsabilités en dehors des horaires des séances.
Pour la sécurité de votre enfant, vérifier la présence de l'animateur avant de le laisser à son activité.
Veuillez respecter les règles sanitaires imposées dans chaque section.

Principes du FLEPP

Le FLEPP permet à tous l'accès à plus de 20 activités.
L'adhésion donne le droit d'entrée dans l'association et l'accès à la bibliothèque.
La cotisation annuelle aux activités permet de payer les différents intervenants et de mutualiser les achats du matériel nécessaire.